

MP

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - Hélène GUIOUNET - René DARAN – Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR -

PROCURATIONS : Daniel GASPA à Jean-Henri MIR.

Pierre FORGUE à René DARAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maryse POMÉ

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2017.

Approuvé.

Monsieur le Maire quitte la séance.

◆ **donne son accord** sur le **projet de bail de droit commun à passer avec l'Association GIPE** « Construire la Pluriactivité ».

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

◆ **donne son accord** sur le **projet de convention à passer avec l'Association GIPE** « Construire la Pluriactivité » concernant la **refacturation de frais divers**.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération annule et remplace la délibération n° 2016-30 du 24 mars 2016.

◆ **décide d'affecter** le résultat comme suit :

Budget annexe Eau potable

1 – en couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2015 pour un montant de 190 950.41 €

« crédit du compte 1068 ».

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de remise aux normes du gymnase municipal** dont le coût des travaux est estimé à 124 782 € H.T., **sollicite** de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de confier à l'ONF, une **mission d'étude** visant à **améliorer l'offre d'accueil** des promeneurs et des randonneurs dans le **secteur Rioumajou/Moudang** pour un montant de 23 275 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du **projet d'exploitation de coupe de bois à débarder par câble dans la forêt indivise de Saint-Lary-Soulan et Sailhan** (parcelles 17, 18 et 19 partie - volume 4 000 m³) - montant travaux : 244 700 € H.T. – montant prévisionnel ventes bois : 195 200 € - montant de l'aide sollicitée auprès du Conseil Régional : 93 980 € - bilan HT au bénéfice des communes : 44 480 €, **demande** à l'Office National des Forêts à bénéficier de la procédure dite « de vente groupée de bois, et d'exploitation groupée de bois », **s'engage** à adhérer pour la forêt indivise de St Lary Soulan et Sailhan au processus de certification PEFC et **accepte** le rôle de mandataire confié par la commune de Sailhan dans le cadre de la convention d'exploitation et vente groupées.

Approuvée à l'unanimité.

◆ **est favorable** à l'installation d'une centrale hydroélectrique (pico-centrale) pour l'alimentation électrique de l'Hospice de Rioumajou.

Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ **sollicite l'aide de l'agence Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projets eau Potable Protection et qualité de l'eau pour la mise en conformité des sources d'Espiaube Edelweiss** au titre des procédures DUP et DLE (Dossier Loi sur l'eau). Le montant du projet s'élève à 11 500 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide de réaliser les travaux de réhabilitation de la station d'épuration des Merlans (93 450 € HT) et de créer un système d'assainissement non collectif sur le secteur Tourette - Col du Portet (152 250 € HT), d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, et de solliciter du Syndicat d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure une assistance à maîtrise d'ouvrage.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **retient la solution d'extension du réseau d'assainissement collectif pour le secteur du hameau groupé d'Espiaube (24 branchements), sollicite du SIAHVA la poursuite des études pour la mise en œuvre et la réalisation de ce projet et décide de reverser au SIAHVA la somme correspondante à l'annuité d'emprunt souscrit.**

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Monsieur André MIR – 1^{er} adjoint au Maire, et Monsieur Jean-Marie MIR, quittent la séance.

◆ **désigne Monsieur Pierre FORGUE pour, une fois le dossier instruit, signer l'arrêté de décision de non opposition au projet présenté par la S.C.I. MIRABELLE.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR